

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 février 2018**

Convocation du 19 janvier 2018

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, S. Farenc, E. Fleury N.Garampon, Y.Dhomont A. Fayot, A. Rey, H.Fayard G. Virone

Absents : C. Pichoud, F.Roucaïrol,

Pouvoirs : C. Pichoud à M.Girer, F.Roucaïrol à E. Fleury,

M. le Maire demande au Conseil s'il autorise l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Assainissement. Travaux station d'épuration. Déplacement du poste électrique. Signature devis RSE

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

M. Rey précise que pour le point 19 subvention exceptionnelle ASCM section vélo et sou des écoles il ne s'est pas abstenu mais a voté contre.

M. Girer souhaite que soit précisé que les points 20 et 27 ont été votés à l'unanimité.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

**3. Compte de Gestion 2017 Approbation. Assainissement**

M. Bourdin présente le compte de gestion 2017. Le compte de gestion reflète les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires au compte administratif.

M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du comptable public pour l'assainissement.

**4. Compte Administratif et résultats 2017. Approbation. Assainissement**

M. Bourdin présente le compte administratif de l'assainissement 2017.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 65 106.36 euros en dépenses et 52 064 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 150 879.02 euros en dépenses et 820 837 euros en recettes.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Retour de M. le Maire

#### **5. Budget Assainissement. Affectation des résultats.**

M. Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 464 312,32 € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2018 L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 838 409,70 €.

#### **6. Vote des Budgets Primitifs 2018. Assainissement**

M. Bourdin présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement : la section de fonctionnement est arrêtée à 714 592,32 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 064 302,02 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2018 de l'assainissement.

#### **7. Déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Mionnay pour la création d'une salle sportive et salle polyvalente sur un terrain agricole. Approbation**

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, et les demandes des personnes publiques associées concernant un cheminement piéton reliant le village à la future salle, la prise en compte d'un nombre suffisant de stationnement, la gestion des eaux pluviales, et d'un raccordement à l'assainissement collectif, la gestion acoustique via une étude de bruit du projet et l'apport d'une précision sur le fait que le city stade ne sera pas éclairé.

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU.

M. Bourdin rappelle les données du projet ayant généré la procédure : Le projet envisagé concerne la création d'une salle sportive et polyvalente sur un terrain agricole. Le terrain concerné par ce projet est classé au Plan Local d'Urbanisme aujourd'hui en vigueur en zone A. Il est donc judicieux d'engager une procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU et de se prononcer sur l'intérêt général de cette opération d'aménagement.

Entendu l'exposé de M. Bourdin et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

M. le Maire s'absente.

#### **8. SEMCODA demande de garantie d'emprunt résidence séniors**

M. Girer informe le conseil de la demande de la SEMCODA concernant l'acquisition de 60 logements collectifs dans une résidence séniors sises au lieu dit « au Carrel » que la société les Jardins de Carrel réalise sur la commune. Ces 60 logements sont composés de 12 T2, 36 T3 et 12 T4 pour une superficie habitable globale de 4159,16 m<sup>2</sup>.

La SEMCODA souhaiterait financer cette acquisition à l'aide d'un Prêt Locatif Social (PLS) ce qui permettrait par la suite de louer ces logements en collaboration avec la mairie.

Aussi la SEMCODA nous sollicite pour obtenir au préalable notre accord sur cette opération qui nécessite une garantie d'emprunts à hauteur de 50 %, les 50 % restant devant être garantis par le conseil départemental de l'Ain.

Il convient donc de statuer sur cette demande. M. Girer précise que la délibération proposée ce soir est une délibération de principe et que l'accord définitif devra faire l'objet d'une autre délibération prenant en compte l'ensemble des clauses financières de l'emprunt et de la garantie.

M. Girer précise que les commissions résidence pour personne âgées et autorisation du droit des sols ont déjà travaillé en amont sur ce projet de résidence séniors dont la réflexion est menée depuis quelques années.

Vu l'intérêt du projet pour la commune et pour ses anciens, M. Girer propose au Conseil Municipal de l'autoriser à transmettre un accord de principe à la demande de la SEMCODA de garantie d'emprunts pour l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 60 logements dans une résidence séniors sise au lieu dit « au Carrel ».

Après délibération, 16 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- Autorise M. Girer à donner un accord de principe à la demande de la SEMCODA de garantie d'emprunt, à hauteur de 50 % des emprunts, l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 60 logements dans une résidence séniors sise au Carrel soit pour un montant de 4 367 200 €.
- Dit qu'une nouvelle délibération devra être prise pour formaliser cet accord lorsque les prêts seront formalisés.
- Précise que toute nouvelle demande de garantie d'emprunts pour tout nouveau projet de logement social sera examiné au cas par cas.

Retour de M. le Maire

### **9. Accessibilité. Dossiers autorisations de travaux DDT et SDIS dépôt et demande de dérogations**

M. Lapalu rappelle le dossier d'Ad'ap réalisé en 2015 et validé depuis par la Préfecture.

Il précise qu'après la réalisation sur 2017 des travaux prévus en 2016, il est apparu nécessaire de simplifier le mode de fonctionnement en déposant cette année les autorisations de travaux et demandes annexes pour la totalité des travaux prévus sur les années 2017 à 2019.

Aussi, M. Lapalu présente les dossiers d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public prêts à être déposés en DDT et au SDIS pour : le restaurant scolaire, la mairie, l'église et le cimetière, l'école maternelle et l'école primaire, la salle des carrens, le POM, le jeu de boules et le bar du commerce.

La DDT dispose de quatre mois pour instruire les dossiers. En parallèle, les marchés de travaux seront préparés par notre maître d'œuvre dans l'attente du retour de la DDT afin que la consultation des entreprises puisse débuter dès le retour de la DDT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier les ERP et IOP pour : le restaurant scolaire, la mairie, l'église et le cimetière, l'école maternelle et l'école primaire, la salle des carrens, le jeu de boules, le bar du commerce et le POM.
- autorise M. le Maire à signer et à déposer ces demandes auprès de la DDT.
- autorise M. le Maire à signer ces demandes.

### **10. SIEA. Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Adhésion et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres**

M. Girer propose d'approuver l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture du gaz, adhésion déjà réalisée une première fois et qui avait permis de réaliser des économies. Ce marché concerne la fourniture en gaz pour les deux écoles, le restaurant scolaire, le POM et les vestiaires du foot.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

Où cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés,
- autorise l'adhésion de la commune de Mionnay au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mionnay.

### **11. Assainissement. Travaux station d'épuration. Déplacement du poste électrique. Signature devis RSE**

M. le Maire présente le devis de l'entreprise RSE à AMBERIEUX EN DOMBES pour le déplacement d'un poste de transformation HTA BT lieu-dit Pré de la Croix pour le montant de 19 715,78 € HT, soit 23 658,94 € TTC.

Le déplacement de ce poste est nécessaire pour que les travaux d'agrandissement de la STEP puissent débiter.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise RSE pour le déplacement d'un poste de transformation HTA BT lieu-dit Pré de la Croix pour le montant de 19 715,78 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

### **12. Décisions**

M. le Maire présente la décision N°22 par laquelle un virement de crédit de 260 € a été effectué du compte 022 dépenses imprévues au compte 66111 intérêts réglés à l'échéance.

M. le Maire informe le conseil des DIA signées : N°27 parcelle cadastrée AD 273, N°28 parcelle cadastrée ZP 16, N°29 parcelle cadastrée N°AA112- AA 147, N°30 parcelle AA 103, N°31 parcelle AE 57, N°1 parcelle ZP 94, N°2 parcelles ZP 27, 28, 29, 124, N°3 parcelle ZP 120, N°4 parcelle A 393.

### **13. Comptes rendus des commissions**

- JL Bourdin informe le Conseil que le PLU a été mis à jour avec le nouveau zonage d'assainissement.

-E. Fleury précise que la commission association s'est réunie pour pré-remplir les dossiers manifestations.

Par ailleurs, la commission a rencontré la section Vélo de l'ASCM qui propose d'organiser les 4 heures du vélo à Mionnay. Le tracé proposé passerait par l'arrière du restaurant scolaire. Les élus sont mitigés sur cet itinéraire qui peut être dangereux et qui pourrait détériorer le talus. De plus, la section vélo de l'ASCM doit prendre contact avec les propriétaires privés et les éventuels exploitants pour obtenir leurs autorisations de passage. Enfin, la date du 21 avril ne semble pas propice puisque M. Morand présent

dans la salle sur autorisation du Maire précise qu'un tournoi de Boule aura lieu ce même jour la sécurité entre les vélos et les boulistes pourrait être compromise si le tracé n'est pas modifié. E. Fleury rencontre la section vélo le 6 février pour leur faire un retour.

- E. Fleury souhaite avoir un retour des élus sur la nouvelle tournée de distribution.
- G. Devrieux rappelle que la commission scolaire travaille sur la rentrée 2018/2019 avec le passage à 4 jours. Elle précise que les personnels en poste sur les TAP vont être réaffectés sur de nouvelles missions à la rentrée avec la reprise du périscolaire. La commission travaille sur un règlement unifié.
- G. Devrieux pour le CCAS précise que le repas des anciens a réuni 114 convives. M. le Maire précise qu'il conviendrait de faire un état des lieux du nombre potentiel d'invités l'année prochaine. Par ailleurs, elle informe le conseil de la manifestation théâtrale le 28 février à l'espace 208 de Saint André de Corcy au profit du CCAS.
- N. Curtet précise que le CMJ a servi les desserts lors du repas du CCAS.
- S. Farenc précise que le CMJ souhaiterait venir présenter son projet de skate-park au conseil. Le CMJ interviendra le 2 mars à 18h30 avant le Conseil.
- N. Curtet informe le conseil que le nettoyage de printemps est programmé le 24 mars.
- et propose que les filles du CMJ soient conviées à participer à l'opération courir pour elles.
- Le CMJ distribuera ce samedi des sacs jaunes. J. Burdet précise que de nombreuses questions sont revenues quant à la limitation à deux rouleaux de sacs jaunes par famille. M. Girer rappelle que la quantité de sacs jaunes utilisée à Mionnay est bien supérieure aux autres communes, et que les sacs jaunes trouvent d'autres usages que leur usage initial.
- T. Lapalu propose d'organiser une réunion de la commission sécurité le 20 février afin de faire un point sur le projet de caméra au village.
- A. Rey rappelle que la cérémonie des vœux du Maire s'est bien passée

#### 14. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que la population de Mionnay est au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 2185 habitants.
- M. le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Dombes propose via un prestataire un service d'enlèvement de véhicules.

Le Secrétaire de Séance, JL BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

